

VERSO

CONDITIONS DE RESERVATION

1°) Toute réservation est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.
(durée minimum de la réservation : une semaine)

2°) RESERVATION

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement comprenant :

15 € de frais de réservation et de dossiers par emplacement restant dans tous les cas à la charge du campeur.

Tout versement non accompagné des deux contrats remplis et signés ne saurait d'aucune façon assurer cette réservation. Après acceptation un exemplaire vous sera retourné.

3°) NON OCCUPATION

En l'absence de message du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date de son arrivée mentionnée sur le contrat de réservation.

4°) ANNULATION

En aucun cas les frais de réservation et de dossiers ne sont récupérables

5°) REGLEMENT INTERIEUR

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping Municipal de Brouillet. Les tribunaux de MENDE sont seuls compétents en cas de litige.